



Harcelé par mon ex famille pour payer, besoin d'aide.

Par **ZED**, le **09/04/2008** à **14:51**

Bonjour,

Pendant mon ex-relation de couple, ma situation professionnelle ne me permettait pas de rapporter à la maison le même salaire que ma concubine. Après notre séparation, est-elle en droit juridiquement de réclamer le paiement de la moitié des dépenses du couple (hors crédit, dettes, emprunts, impôts, ...), cela basé sur les dépenses quotidiennes de notre foyer (edf, telecom, courses, loisirs, ...) ? Elle a de plus arbitrairement défini seule une période d'égalisation de ces charges, après coup. En clair elle me réclame une somme conséquente après plusieurs mois de séparation avec comme seul argument le fait que je gagnais moins et qu'après coup toutes nos dépenses doivent être divisées par deux.

Je suis à la recherche de jurisprudences ou d'articles de loi me permettant d'aller à l'encontre de cette demande, voire harcèlement de mon ex-concubine et de sa famille (nous étions non mariés ni pacsés). Nos revenus et nos dépenses étaient organisées et acceptées des deux pendant notre liaison. Pour avoir mis fin à notre relation je me retrouve à devoir me défendre pour préserver mes intérêts. Merci pour votre aide, j'en ai bien besoin !

Zed

Par **julian45**, le **09/04/2008** à **16:46**

bonjour, en un mot elle ne peut pas vous reclamer cela contactez votre assurance ou banque

par le biais de votre carte bleue vous avez des aides juridiques. De plus pour harcèlement
deposez une plainte.
cordialement